



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**Rapport de la trente-troisième réunion
du Comité intergouvernemental d'experts (CIE)
pour l'Afrique centrale**

**Thème : Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle
vertueux**

Douala (Cameroun)
26-29 septembre 2017

29 septembre 2017

Sommaire

I.	Introduction _____	1
II.	Participation _____	1
III.	Cérémonie d’ouverture _____	2
IV.	Élection du bureau _____	2
V.	Adoption de l’ordre du jour et du programme de travail _____	2
VI.	Déroulement des travaux _____	2
1.	Présentation du document de travail « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux »	2
2.	Panel de haut niveau et discussions sur « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux »	3
3.	Travaux des groupes thématiques	6
4.	Dîner-débat	6
5.	Rapport d’activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale en 2016 et programme de travail pour 2017	6
6.	Progrès récents et perspectives au plan économique en Afrique centrale	7
7.	État d’avancement des programmes régionaux et internationaux et d’autres initiatives spéciales dans la sous-région.....	7
8.	Dimension sous-régionale du Forum régional africain pour le développement durable	8
9.	Mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale : l’itinérance	9
10.	Rapport économique sur l’Afrique 2017	10
11.	Réunion spéciale d’experts	11
12.	Expériences nationales en matière de développement agro-industriel	12
13.	Travaux de groupe	14
14.	Date et lieu de la prochaine réunion.....	14

15.	Questions diverses	15
VII.	Thème, date et lieu de la prochaine réunion du CIE _____	15
VIII.	Adoption du rapport de la réunion _____	15
IX.	Clôture _____	15

I. Introduction

1. Le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique centrale a organisé, du 26 au 29 septembre 2017 à Douala (Cameroun), la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale. Organisée en partenariat avec le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire du Cameroun, la réunion portait sur le thème suivant : « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux ».

2. La réunion a offert aux experts l'opportunité d'échanger sur des questions de développement économique et social en Afrique centrale. La question du tissu industriel et les propositions de stratégies aux fins d'accélérer la transformation structurelle des économies de la sous-région n'ont pas non plus été occultées.

3. La réunion avait aussi pour objectif de faire le point sur l'état de mise en œuvre des initiatives sous-régionales, continentales et internationales, et à examiner les progrès accomplis dans la réalisation du programme de travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale en 2016.

II. Participation

4. Cent cinquante-cinq experts ont pris part à la réunion. Outre le Cameroun, pays hôte, les États membres suivants étaient représentés à la réunion : Angola, Burundi, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

5. Ont également participé à la réunion, les délégués des institutions et communautés économiques régionales suivantes : Agence française de développement (AFD), Ambassade de France, Banque africaine de développement (BAD), Banque des États d'Afrique centrale (BEAC), Commission des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC), Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Institut sous-régional multisectoriel de technologie appliquée, de planification et d'évaluation de projets (ISTA), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC). Les organismes du système des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et Union internationale des télécommunications (UIT).

6. Les représentants du secteur privé provenaient des organisations suivantes : Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), Union des patronats d'Afrique centrale (UNIPACE), Groupe des femmes d'affaires du Cameroun (GFAC), Groupe *Baba Danpullo, Mugano investment*, MTN Cameroun, Orange Cameroun, *Cameroon Women Entrepreneurs Network* (CWEN) et VELIA SARL. Avaient aussi pris part aux travaux, les représentants de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) de l'Université de Douala et ceux des organisations non gouvernementales et de la société civile dont le Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale (ROSCEVAC), *Youth Employment Service (YES Cameroon)*, *Even Green Technologie* et le Groupement d'initiative commune (GIC), AFATEX International, Fournitures industrielles et services techniques (FISTEC). La presse était également fortement représentée. La liste des participants

est jointe en annexe I du présent rapport. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a assuré le secrétariat de la réunion.

III. Cérémonie d'ouverture

7. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Isaac Tamba, Directeur général de l'économie et de la programmation des investissements publics au Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire du Cameroun. Des allocutions ont été prononcées par M. António Pedro, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, M^{me} Giovanie Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, et M^{me} Dorothy Bekolo, Présidente sortante du CIE. M. Tamba a officiellement ouvert les travaux de la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale. Les allocutions sont reproduites à l'annexe II du présent compte rendu.

IV. Élection du bureau

8. Les participants ont élu le Bureau, dont la composition est la suivantes :

Président :	République du Cameroun
Vice-président :	République du Tchad
Rapporteur :	République du Gabon

V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

9. Les participants ont adopté l'ordre du jour et arrêté le programme de travail de la réunion, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

VI. Déroulement des travaux

10. Les travaux se sont déroulés en séances plénières et en séances parallèles. Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet d'exposés suivis de débats.

1. Présentation du document de travail « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux »

11. Dans son introduction, l'orateur a rappelé que la forte baisse des performances économiques enregistrées depuis 2015 en Afrique centrale était due à la chute des cours internationaux des matières premières. Il a souligné qu'avec un système productif dominé par l'exportation des matières premières et caractérisé par la faiblesse de la production manufacturière et du développement technologique, l'Afrique centrale s'était retrouvée dans un cercle vicieux. Ce cercle vicieux était entretenu par plusieurs initiatives et plans d'industrialisation qui n'avaient pas produit les résultats escomptés, en plus de facteurs négatifs internes et externes.

12. L'orateur a ajouté que les économies de l'Afrique centrale disposaient d'importants atouts, notamment des dotations en ressources naturelles et des facteurs favorables pour sortir du cercle vicieux et migrer vers un cercle vertueux dans lequel l'industrie manufacturière serait le moteur de la croissance et du développement. Pour cela, il a recommandé que la sous-région s'inspire d'initiatives telles que les plans directeurs d'industrialisation (PDI), les zones

économiques spéciales (ZES), les unités de préparation et d'exécution des projets et les facilités de préparation des projets.

13. Il a ensuite proposé un cadrage d'actions prioritaires contenant les sept variables ci-après : i) la définition des orientations stratégiques pour une industrialisation accélérée en Afrique centrale ; ii) l'exigence d'un leadership affirmé et l'organisation institutionnelle appropriée de la politique industrielle ; iii) la primauté de la politique d'industrialisation dans les plans et politiques de développement tant national que régional ; iv) l'investissement massif en infrastructures industrielles et en capital humain pour un développement technologique rapide ; v) le renforcement des capacités nationales et régionales en matière d'absorption des projets industriels et infrastructurels ; vi) la mise en place des institutions requises pour le financement de l'industrialisation ; et vii) le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), aux champions nationaux et aux investissements directs étrangers (IDE) en vue d'une insertion réussie dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

14. L'orateur a conclu son exposé en indiquant que la concrétisation du changement de cap, tant au niveau régional que national, exigeait un changement d'état d'esprit, un dialogue et un engagement fort des dirigeants du secteur public et du secteur privé.

2. Panel de haut niveau et discussions sur « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux »

15. La présentation du document de travail a été suivie de débat sur le thème principal de la réunion. Ce débat était animé par un panel de haut niveau constitué de cinq intervenants.

16. Le premier panéliste, M. Aliou Mbia Kombé Barry du Ministère de l'économie forestière du Gabon, a présenté l'expérience gabonaise de diversification économique et d'industrialisation dans le secteur du bois. Il a d'abord souligné que certaines mesures préconisées dans le document de travail étaient déjà mises en œuvre au Gabon, comme, par exemple, l'interdiction d'exporter le bois sous forme de grumes décidée par le Président de la République en 2010. Ces mesures avaient permis de relever le niveau de transformation du bois qui était passé de 20 % en 2009 à 75 % en 2012. De même, le nombre d'unités de transformation de bois était passé de 80 à 155 entraînant une hausse de la création d'emplois de 4 500 à 10 500 dans ce secteur. Comme mesure d'accompagnement, une zone à régime spécial avait été mise en place pour permettre aux investisseurs de bénéficier d'exonérations sur certains produits d'importation, notamment les équipements. Aussi, des superficies forestières avaient-elles été mises en réserve au profit des investisseurs à travers des permis forestiers, favorisant un accès permanent à la ressource. Par ailleurs, une bourse nationale du bois avait été créée, mais elle devait encore être opérationnalisée, alors que le chiffre d'affaires du secteur du bois était passé de 140 milliards à 200 milliards de francs CFA.

17. L'orateur a toutefois indiqué que, des 400 essences qui existaient au Gabon, seulement 60 ayant un potentiel commercialisable étaient exploitées. Le pays souhaitait accroître ce nombre et passer à au moins 150. L'intervenant a ensuite appelé à plus d'efforts dans la recherche et le développement aux fins d'accroître la connaissance du potentiel de valeur ajoutée. Il a finalement recommandé l'harmonisation des politiques nationales pour plus de complémentarité entre les économies de la sous-région.

18. Prenant la parole à son tour, M. António Pedro, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, a d'abord passé en revue le travail de la CEA sur la question de la transformation structurelle. Depuis 2010, la CEA mettait un accent particulier sur les questions

d'industrialisation et de transformation structurelle. Les thèmes et questions abordés au fil des années étaient divers. En 2010, par exemple, le *Rapport économique sur l'Afrique*, publication annuelle phare de la CEA, soutenait l'idée selon laquelle l'Afrique avait besoin d'une croissance forte pour la création d'emplois décents. En 2011, le Rapport analysait le rôle de l'État dans le développement. Il recommandait à cet égard une orientation développementaliste, à l'instar de la Corée et du Japon. Le *Rapport économique sur l'Afrique* de 2012, quant à lui, évoquait la nécessité de libérer le potentiel de croissance de l'Afrique. L'une des dispositions fondamentales recommandée consistait en l'accroissement de l'espace des politiques. L'intervenant a suggéré qu'il fallait aller au-delà de la pensée conventionnelle du consensus de Washington. En 2013, le *Rapport économique sur l'Afrique* portait sur la promotion de l'industrialisation axée sur l'exploitation des produits de base. Le Rapport de 2014 avait pour thème l'industrialisation à travers le commerce. Le rôle de la Zone de libre-échange continentale y était analysé, avec le vaste marché que cela mettrait à la disposition de chaque pays africain. Les trois dernières éditions du Rapport abordaient les questions des institutions nécessaires pour la promotion de l'industrialisation, l'industrialisation axée sur les principes de l'économie verte et le rôle de l'urbanisation pour la promotion de l'industrialisation.

19. M. Pedro a par ailleurs insisté sur l'importance de la production et du partage de la connaissance afin d'affiner les politiques industrielles. À ce propos, le document de la CEA intitulé « Politique industrielle transformatrice pour l'Afrique » brise le mythe selon lequel la politique industrielle serait désuète. De nombreux pays y avaient eu recours et continuent d'y avoir. Certains autres éléments clés du message de l'intervenant étaient que la diversification économique était un passage obligé pour les pays de l'Afrique centrale qui ne pouvaient plus se permettre de compter sur les seuls produits pétroliers. Il a également souligné la nécessité d'aller au-delà des avantages comparatifs, d'identifier et de promouvoir de nouvelles industries, de protéger les industries naissantes, notamment dans le secteur manufacturier. Pour terminer, il a indiqué que le temps était venu de passer d'une initiative de ressources pour les infrastructures à une initiative de ressources pour l'industrialisation.

20. M^{me} Hélène Tsobgni Tioma (PME promue par les femmes) a dans son intervention, indiqué que les contraintes rencontrées par les PME pour opérer avec efficacité dans le secteur industriel en Afrique centrale, étaient d'ordres exogène et endogène. Les contraintes exogènes comprenaient l'insuffisance de la fourniture d'énergie, le faible niveau de développement technologique, la mauvaise qualité des infrastructures de transport et de communication, le déficit en main-d'œuvre qualifiée, l'instabilité des marchés, l'environnement des affaires, les difficultés d'accès aux capitaux internationaux et la rareté des financements intérieurs en raison du manque de culture de financement. Au nombre des contraintes endogènes, l'oratrice a cité la petite taille des PME, les difficultés de respect des règles de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et l'exigence d'une tenue rigoureuse des comptes.

21. L'oratrice a ensuite insisté sur la nécessité : i) de renforcer les capacités du personnel des PME par, notamment, la mise en place de plateformes facilitant l'accès aux nouvelles technologies ; ii) d'améliorer la disponibilité et la qualité des infrastructures ; iii) d'élaborer des plans d'industrialisation ; et iv) de mettre en place des plans de développement prenant en compte les PME. Elle a par ailleurs recommandé la mise en place de financements adéquats pour les PME, la promotion de nouvelles technologies et la création de zones économiques spéciales basées sur les avantages comparatifs régionaux.

22. M. Jules Touka, économiste au secrétariat général de la CEEAC, a, pour sa part, fait un exposé sur les enjeux, les défis et les perspectives d'une politique industrielle sous-régionale.

Il a d'abord rappelé que la CEEAC avait pour mandat principal de conduire le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Pour cela, un élargissement des marchés devrait permettre des économies d'échelle et plus de production à moindre coût. Il a ensuite indiqué que la CEEAC travaillait à la formulation d'une politique industrielle régionale et a énuméré les enjeux suivants : i) le besoin de conquérir le marché régional de 150 millions d'habitants qui, pour l'heure, était importateur net. La forte croissance urbaine induisait une forte demande de produits industriels et de matériaux de construction ; ii) le besoin de profiter des avantages de la mondialisation. Le représentant a fait observer que les pays d'Afrique centrale détenaient d'importants gisements de fer qui pourraient satisfaire les besoins des pays émergents et qu'il y avait lieu d'envisager de faire d'eux un pôle métallurgique. Par ailleurs, la région devrait chercher à attirer des investisseurs dans l'agro-industrie compte tenu de son potentiel en terres arables et des conditions climatiques favorables ; iii) l'accroissement des classes moyennes dans les pays émergents favorisait une hausse du coût de la main d'œuvre et constituait une opportunité pour les pays de la région de se positionner dans l'offre de main-d'œuvre à meilleur marché et d'attirer les activités délocalisées des multinationales ; et iv) le positionnement sur les chaînes de valeur mondiales (CVM).

23. Le représentant a recommandé le déploiement des industries à travers l'adoption d'un système de groupe thématiques/chaînes de valeurs, un engagement fort des États à financer les infrastructures et les structures d'accompagnement et la consolidation de l'intégration régionale. Il a ajouté que la question des finances était cruciale et que les pays devraient songer à mettre en place des fonds souverains susceptibles de financer leurs infrastructures. Aussi le crédit-bail était-il un canal à explorer pour les PME. M. Touka a terminé en soulignant l'importance de la promotion d'une industrialisation assurant la préservation de l'environnement.

24. M. Narcisse Palissy Chassem, représentant régional du Centre-Sud-Est du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM)/Union des patronats d'Afrique centrale (UNIPACE), a, à son tour, traité du rôle du secteur privé dans le développement industriel. Il a d'abord passé en revue la situation du développement industriel en Afrique centrale avant de souligner que la sous-région importait essentiellement des produits industriels et qu'elle n'exportait que des produits non transformés. Il a estimé que ce modèle de croissance n'était pas soutenable et que, par ailleurs, le secteur industriel de la région n'était attractif ni pour le secteur privé local, ni pour les investisseurs étrangers, compte tenu de la fiscalité caractérisée par de nombreux prélèvements et à des taux élevés. La faible qualité des infrastructures et du niveau d'éducation, le manque de financement pour les activités de long terme, la pratique de la contrebande et le manque d'indépendance de la justice ne favorisaient pas non plus, l'attraction d'investisseurs étrangers. Il a terminé son intervention en recommandant aux États de protéger les industries locales, notamment en leur assurant une partie de la commande publique et en interdisant l'importation de certains biens stratégiques pour le développement de l'industrie locale.

25. Les débats qui ont suivi les interventions des panélistes ont porté essentiellement sur le rôle des communautés économiques régionales (CER) dans la promotion de la croissance, la mise en place de centres de recherche régionaux, la nécessité de faire une analyse de la demande dans les pays de la sous-région afin de définir l'offre et tirer parti des synergies possibles, la levée des barrières au commerce et la nécessité de mettre en place ou de renforcer les cadres de dialogue public-privé.

3. Travaux des groupes thématiques

26. Les participants ont ensuite constitué trois groupes pour approfondir la réflexion sur les thématiques suivantes : i) petites et moyennes entreprises (PME) et chaînes de valeur ; ii) instruments de financement du développement industriel ; et iii) élaboration et mise en œuvre des politiques industrielles.

27. Au cours d'une séance plénière, les groupes ont rendu compte des conclusions de leurs travaux, notamment les recommandations. Un groupe de travail restreint a ensuite été mis en place pour une relecture de l'ensemble des recommandations afin : i) de les regrouper ; ii) d'apprécier leur faisabilité dans la contexte mondial et sous-régional ; iii) de proposer un échéancier à court, moyen et long terme pour leur mise en œuvre ; iv) d'identifier les partenaires ou acteurs susceptibles de contribuer à cette mise en œuvre ; v) de faire ressortir le rôle du secteur privé et des partenaires techniques et financiers ; et vi) d'identifier les sources potentielles de financement.

28. Les conclusions des travaux du groupe restreint ont été présentés à la plénière sous la forme d'une matrice de recommandations, examinée et validée par les participants. Ces derniers ont toutefois insisté sur la nécessité de s'assurer que ces recommandations soient portées à la connaissance des décideurs et ont recommandé la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation de leur mise en œuvre avec la pleine implication du Bureau du CIE. À cet égard, la CEA a indiqué que la question faisait déjà l'objet d'une réflexion interne dans le cadre de la restructuration des mécanismes inter-gouvernementaux en vue d'améliorer leur efficacité. C'est ainsi que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale avait prévu d'organiser des rencontres trimestrielles avec le Bureau du CIE.

29. Par ailleurs, les experts ont demandé à la CEA de porter la question de politique industrielle à un haut niveau afin qu'elle ne reste pas un vœu pieux et qu'elle se traduise en résultats concrets et tangibles.

4. Dîner-débat

30. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a organisé un dîner-débat au cours duquel des panélistes ont échangé avec les experts sur le thème de la réunion du CIE afin d'approfondir la réflexion.

5. Rapport d'activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale en 2016 et programme de travail pour 2017

31. Le secrétariat a présenté le bilan des activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale en 2016 et le programme de travail pour 2017. Le communicateur a commencé par rappeler l'objectif et les résultats attendus du programme de travail du Bureau pour la biennale 2016-2017 avant d'énumérer les activités menées pour la promotion de la transformation structurelle des économies en Afrique centrale et l'accélération de l'intégration régionale. Il s'agit entre autres des publications et de leur lancement, des réunions et des dialogues de haut niveau, ainsi que de l'appui apporté aux institutions nationales et sous-régionales. Il a également présenté les perspectives du programme de travail qui continuera d'accorder la priorité à la diversification économique et à l'accélération de l'intégration régionale tout en soulignant que la réforme du système des Nations Unies en cours influe sur ledit programme.

32. Le Comité a pris note des activités menées par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale. Ce dernier a, en effet, réalisé tout son programme en 2016. Toutefois, les experts ont demandé au Bureau de faire ressortir les résultats obtenus, leur impact ainsi que le chronogramme de mise en œuvre des activités, dans son prochain rapport d'activités.

6. Progrès récents et perspectives au plan économique en Afrique centrale

33. Les experts ont suivi avec intérêt la présentation du secrétariat sur les progrès récents et les perspectives économiques en Afrique centrale. L'expert de la CEA a indiqué que la performance macroéconomique de l'Afrique centrale s'était inscrite en baisse en raison de la chute des cours internationaux du pétrole. La croissance dans la zone CEMAC avait baissé de 1,6 % en 2015 à 0,2 % en 2016. S'agissant de la gestion des finances publiques, l'orateur a souligné qu'elle était caractérisée par un creusement du déficit budgétaire dans tous les pays producteurs de pétrole et que les échanges avec l'extérieur avaient montré une dégradation du solde du compte courant, imputable entre autres, à la détérioration des balances commerciale, des services et des revenus dans presque tous les pays. L'intervenant a noté que l'accroissement des niveaux d'endettement posait, à long terme, un problème pour le développement des pays de la sous-région. Toutefois, il a souligné que l'inflation était relativement maîtrisée, notamment dans la zone de la CEMAC, grâce aux politiques monétaires accommodantes. Il a conclu sur une note optimiste et a indiqué que les perspectives seraient plus favorables en 2018 qu'en 2017 dans l'hypothèse de la poursuite de la reprise de l'activité économique mondiale et de la hausse attendue des cours des principales matières premières exportées, notamment le pétrole.

34. Les débats qui ont suivi l'exposé ont porté, pour l'essentiel, sur la fragilité des économies de l'Afrique centrale et la nécessité d'atténuer leur vulnérabilité vis-à-vis des fluctuations des cours mondiaux du pétrole, à travers une accélération de la diversification de la structure productive. Les politiques budgétaires pro-cycliques en période de cours élevés du pétrole, le niveau et la vitesse de l'endettement étaient considérés comme certaines des principales causes des difficultés financières rencontrées par les pays de la sous-région. Les experts ont également préconisé qu'il faudrait accorder une importance à la convergence réelle des économies de la CEMAC plutôt qu'à la convergence nominale. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité d'une meilleure appréhension de la transformation structurelle des économies de la sous-région.

7. État d'avancement des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région

35. Le secrétariat a présenté le rapport annuel sur l'état d'avancement des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région. Ce rapport était consacré aux progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 en Afrique centrale. Selon le rapport, en dépit des avancées encourageantes dans l'atteinte de certaines cibles, la sous-région éprouvait toujours des difficultés à mettre fin à l'extrême pauvreté et à la faim, et à améliorer la santé et l'éducation et l'accès aux infrastructures de base. L'exposé a aussi mis en relief les défis en matière de planification, de financement, de suivi et de production de statistiques que les pays de l'Afrique centrale doivent relever pour la mise en œuvre efficace du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Aussi, les pays devraient-ils se soucier de l'harmonisation et de la mise en cohérence de leurs cadres et instruments de planification stratégique avec ces deux initiatives.

36. Au cours des discussions qui ont suivi la présentation, les experts ont souligné l'importance de l'appropriation des objectifs de développement durable par les États afin d'en assurer la promotion et d'en faire un projet pays tout en contextualisant les indicateurs. Ils ont également relevé la nécessité d'utiliser des indicateurs de statistiques désagrégés pour avoir une interprétation précise des indicateurs susceptibles de mesurer la réduction de la pauvreté.

8. Dimension sous-régionale du Forum régional africain pour le développement durable

37. La CEA a fait un exposé sur le thème : « Vers un Forum régional africain pour le développement durable plus effectif : renforcement des mécanismes d'engagement sous-régional » afin de stimuler la participation effective des États membres et des communautés économiques régionales de la sous-région aux phases préparatoires et au Forum régional africain pour le développement durable.

38. L'orateur a d'abord rappelé la résolution 76/290 des Nations Unies, de juillet 2003, qui avait officiellement créé le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, comme instance principale de l'ONU chargée des questions de développement durable. Ce Forum devait se tenir sous les auspices du Conseil économique et social de l'ONU et se baser, à cet effet, sur des consultations régionales. La même résolution recommandait aux commissions régionales des Nations Unies, dont la CEA, de faciliter ces consultations régionales. Les conclusions de ces consultations seront soumises au Forum politique de haut niveau pour examen.

39. L'orateur a ensuite décliné les cadres directeurs du Forum à savoir, l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ; le premier plan décennal de mise en œuvre de cet Agenda avait été adopté en juin 2015 et le Programme 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015. Il a ajouté que la CEA avait été chargée d'organiser annuellement un forum régional africain sur un thème aligné sur celui du Forum politique de haut niveau pour servir de plateforme afin, d'une part, de faire l'état de mise en œuvre intégrée des deux programmes et, d'autre part, d'adopter une position commune pour le Forum politique de haut niveau. Par ailleurs, ce Forum offre aux pays, l'opportunité de participer sur une base volontaire, à la revue nationale périodique de l'état de mise en œuvre des objectifs de développement durable. L'orateur a fait remarquer qu'aucun pays d'Afrique centrale n'avait encore pris part à cet exercice, mais que la République du Congo s'était inscrite au Forum de 2018.

40. L'orateur a terminé son exposé par une proposition d'actions concrètes en vue de la consolidation de l'engagement de la sous-région dans les processus du Forum régional africain pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Pour les États membres :

- ∞ Mettre en place un observatoire national pour le suivi des objectifs de développement durable ;
- ∞ Identifier des experts nationaux pour participer à la communauté virtuelle de pratique et au mécanisme de revue sous-régionale à mettre en place par la CEA ;

- ∞ Participer de manière effective au Forum régional africain pour le développement durable de 2018 et de 2019, ainsi qu'au Forum politique de haut niveau.

Pour la CEA :

Forum de 2018 :

- ∞ Veiller à la nomination des experts nationaux qui participeront aux débats des communautés virtuelles de pratique ;
- ∞ Initier et gérer les communautés virtuelles de pratique sur les objectifs de développement durable sélectionnés pour le Forum de 2018 et l'Agenda 2063 ;
- ∞ Développer progressivement une base de données sur l'information et le savoir, les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans la sous-région ;
- ∞ Compiler et faire adopter le rapport des communautés virtuelles de pratique sous forme de messages clés ;
- ∞ Transmettre officiellement les messages clés au Forum africain pour le développement durable de 2018.

Forum de 2019 :

- ∞ Requérir la nomination d'experts pour participer aux communautés virtuelles de pratique sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 par rapport au Forum régional africain pour le développement durable 2019 ;
- ∞ Initier et coordonner les débats des communautés virtuelles de pratique ;
- ∞ Compiler les conclusions des débats sous forme de message clés pour la sous-région ;
- ∞ Soumettre ces messages à discussion au cours du CIE 2018 ;
- ∞ Coordonner l'adoption des messages clés de la sous-région ;
- ∞ Soumettre les messages clés de la sous-région au Forum régional africain pour le développement durable 2019.

41. Les participants ont pris note de l'exposé et des recommandations. Ils ont exprimé leur volonté de soutenir la participation de leurs pays respectifs à l'examen national volontaire pour le Forum de 2018 et leur souscription à celui de 2019.

9. Mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale : l'itinérance

42. Le secrétariat a présenté le rapport sur l'état des lieux du de l'itinérance en Afrique centrale. Après avoir expliqué le concept, l'expert de la CEA a indiqué que l'itinérance constituait l'un des seize indicateurs de l'Indice de l'intégration régionale en Afrique, développé

conjointement par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement. Il a ensuite partagé les expériences des autres sous-régions dans la mise en place de l'itinérance et souligné la bonne performance de la zone de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il a aussi mis en exergue les disparités de tarification pratiquées par les opérateurs d'Afrique centrale, qui pouvaient aller du simple au quintuple au détriment des consommateurs. Il a expliqué que cette situation était due à l'absence d'un cadre réglementaire sous-régional, harmonisé et contraignant qui obligerait les opérateurs de téléphonie mobile à pratiquer des prix proches d'une tarification locale. Fort de ce constat, le communicateur a formulé les recommandations ci-après : i) l'élaboration et l'encadrement par les régulateurs de chaque pays de la sous-région d'un mémorandum d'accord régional qui régleme les aspects techniques, tarifaires et juridiques de l'itinérance ; ii) la création d'un comité sous-régional responsable de la mise en œuvre de l'itinérance ; iii) l'adoption de stratégies communes pour la réduction des tarifs ; et iv) la mise en œuvre d'accords d'itinérance sur les réseaux mobiles.

43. Après l'exposé, les débats ont essentiellement porté sur les tarifs excessifs pratiqués par certains opérateurs. À cet égard, les participants ont préconisé l'encadrement de ces tarifs par les autorités de régulation sous-régionales et ont encouragé la CEEAC à mettre en œuvre les recommandations formulées sur l'itinérance, au cours de la réunion des Ministres chargés des TIC, tenue en novembre 2016 à Brazzaville.

10. Rapport économique sur l'Afrique 2017

44. La CEA a procédé au lancement de l'édition 2017 du *Rapport économique sur l'Afrique*. Le rapport avait pour titre : « L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique ». Le lancement a été précédé d'une allocution de la Secrétaire exécutive adjointe de la CEA. Le Rapport a été présenté en deux parties.

45. La première partie de la présentation était consacrée au contexte économique et social du continent africain, caractérisé par des perspectives de croissance prometteuses à long terme, ce malgré le récent ralentissement de l'économie mondiale et l'affaiblissement des résultats économiques. Les paramètres fondamentaux de l'économie demeuraient solides dans la mesure où le rythme de croissance avait tout à gagner du dividende démographique, ainsi que du programme d'industrialisation et de transformation structurelle. Toutefois, ces perspectives dépendraient dans une très large mesure de la gestion d'une transition urbaine rapide. En effet, la région connaissait le rythme d'urbanisation le plus rapide au monde après l'Asie, et dans moins de 20 ans, elle serait à prédominance urbaine.

46. La deuxième partie de la présentation dédiée au thème du Rapport a mis en exergue la problématique de l'urbanisation sur le continent, les liens existant entre l'urbanisation et la transformation structurelle, y compris l'industrialisation, et les politiques à mettre en œuvre afin de mieux mobiliser le potentiel urbain au service de l'industrialisation. De manière particulière, il ressortait des indicateurs d'urbanisation que la tendance lourde de nature multidimensionnelle marquerait les pays du continent durant les prochaines décennies. Par ailleurs, la théorie et l'histoire économique récentes démontraient que la transformation structurelle et l'industrialisation ne pouvaient se réaliser sans urbanisation. Cependant, l'urbanisation s'étaient réalisée en Afrique sans la prise en compte de sa dimension économique. L'intervenant a recommandé, entre autres, l'intégration de l'urbanisation dans les stratégies nationales de développement et l'élaboration de politiques industrielles en lien avec les politiques urbaines afin de mieux mobiliser le potentiel de l'urbanisation. Il a par ailleurs formulé quelques recommandations à l'intention des experts afin qu'ils intègrent mieux la

problématique de l'urbanisation dans les processus de transformation structurelle, notamment d'industrialisation.

47. Les experts ont félicité le secrétariat pour la qualité du rapport et la pertinence de la thématique eu égard aux enjeux économiques et sociaux de la sous-région. Au terme des discussions, ils ont formulé les recommandations suivantes :

Recommandation aux États membres, à la CEA et aux organisations sous-régionales

- ∞ Mettre en relief la problématique et le potentiel de l'urbanisation dans toutes les études et travaux menés sur le processus de transformation et de développement industriel en Afrique centrale.

Recommandation aux États membres

- ∞ Intégrer l'urbanisation dans ses dimensions démographiques, sociales, environnementales et économiques dans les stratégies nationales de développement et les politiques sectorielles, y compris celles liées au développement industriel, à l'agriculture, au commerce, à l'innovation, aux infrastructures et à la promotion des investissements.

Recommandations à la CEA

- ∞ Organiser des rencontres nationales et sous-régionales, notamment dans le cadre du CIE, sur la transformation structurelle, les politiques industrielles et l'urbanisation.
- ∞ Appuyer les États membres pour l'intégration de la problématique de l'urbanisation dans les visions, politiques et stratégies nationales de développement et les politiques industrielles des pays de la sous-région.

11. Réunion spéciale d'experts

48. Les participants ont pris part à une réunion spéciale d'experts organisée en collaboration avec le CIE en vue d'examiner et d'enrichir le rapport de l'étude intitulée « Exploiter le potentiel de l'agro-industrie pour soutenir la transformation structurelle en Afrique centrale ».

49. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a indiqué que l'agro-industrie constituait un des passages obligés de la transformation structurelle et du développement économique des pays de la sous-région. Il a ensuite souligné que le développement de l'agro-industrie offrait l'une des meilleures opportunités de réaliser une croissance économique durable, la création de richesses et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale.

50. Le rapport sur le thème : « Exploiter le potentiel de l'agro-industrie pour soutenir la transformation structurelle en Afrique centrale » avait pour objectif de contribuer à la réflexion sur les modalités d'une croissance diversifiée et socialement inclusive, par le biais du développement de l'agro-industrie en Afrique centrale. Dans cette perspective, la présentation du rapport a été structurée selon trois points principaux : dans un premier temps, le point de la situation, du potentiel et des performances de l'agro-industrie en Afrique centrale. Il en est ressorti que l'Afrique centrale disposait d'un énorme potentiel agro-industriel qui était encore

sous-exploité et qui nécessitait la mise en œuvre des politiques de développement prônant une exploitation plus efficace afin de mieux contribuer à la transformation structurelle de la sous-région. La présentation a ensuite fait le bilan des politiques de développement des agro-industries en faisant ressortir les insuffisances qui avaient limité leurs résultats. Elle s'est conclue avec l'identification de cinq axes prioritaires pour promouvoir l'agro-industrie, à savoir la disponibilité et l'accessibilité des intrants, l'intensification de la production, la disponibilité et l'accessibilité des infrastructures, la transformation et enfin la commercialisation.

51. Les débats qui ont suivi ont fait ressortir l'importance des questions foncières et de l'autonomisation des femmes. Les experts ont suggéré un réarrangement des axes d'interventions et plaidé pour davantage de cohérence dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement de l'agro-industrie. Ils ont souligné la nécessité d'accroître les investissements dans la recherche et de développer des chaînes de valeur pour renforcer la productivité.

52. À l'issue des débats, les experts ont formulé les recommandations ci-après :

Recommandations à la Commission économique pour l'Afrique

- ∞ Mettre à jour les statistiques de l'étude et compléter les informations manquantes pour certains pays.
- ∞ Se rapprocher d'ONU-Femmes pour approfondir la question de l'accès des femmes à la terre.
- ∞ Développer l'analyse sur la question de l'accapement des terres.
- ∞ Insérer la matrice des objectifs de développement durable dans le rapport.

Recommandations aux États membres

- ∞ Aligner les politiques de développement de l'agro-industrie sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063.
- ∞ Investir davantage dans la production et dans la diffusion de statistiques.
- ∞ Développer les compétences aux métiers de l'aquaculture et de l'agro-industrie.
- ∞ Renforcer les capacités des administrations chargées du développement agricole et rural.

12. Expériences nationales en matière de développement agro-industriel

53. Au cours de cette séance, les experts ont partagé les expériences nationales en matière de développement agro-industriel.

54. Le représentant du Gabon a indiqué que dans le cadre du Plan stratégique Gabon émergent, il était prévu un programme ambitieux pour le développement de l'agro-industrie et que ce programme reposait sur trois leviers (croissance, emploi et agriculture). Il a ajouté que le programme contribuerait aussi à l'amélioration du PIB à hauteur de 4 à 5 %. Il a aussi mentionné qu'il existait un plan national de distribution des terres orienté vers la création de

coopératives et précisé qu'à ce jour le Gabon s'était fortement engagé dans la plantation de palmier à l'huile, d'hévéa et de canne à sucre dans l'attente de développer d'autres filières agricoles porteuses. L'orateur a informé les participants que le gouvernement s'était engagé dans un processus de partenariat public/privé basé sur trois piliers (environnement, social, économique) avec la firme OLAM dans la production du palmier à huile et que cette firme était le deuxième plus grand employeur au Gabon après l'État.

55. L'expert du Cameroun a, pour sa part, fait savoir que son pays avait élaboré un programme de mise en place de chaînes des valeurs de l'agriculture afin de fédérer les acteurs (fournisseurs, transformateurs et producteurs) de la filière. De plus, le pays disposait d'un programme de développement de marchés agricoles devant servir d'interface entre les producteurs structurés en coopératives (maïs, manioc et sorgho) et les sociétés agro-industrielles.

56. Le délégué de la République centrafricaine, a indiqué qu'au regard de la situation actuelle, son pays envisageait un vaste programme de relance de l'agriculture en privilégiant la création de coopératives, afin de mettre en valeur les produits agricoles et que ce programme serait accompagné de mesures administratives visant à faciliter l'accès des agriculteurs aux technologies.

57. L'expert du Burundi a, quant à lui, parlé de la stratégie régionale d'industrialisation 2012-2032 élaborée par la Communauté d'Afrique de l'Est qui constitue le cadre de référence de sa politique industrielle. Le Burundi avait développé une Stratégie agricole nationale 2016-2025 qui s'inscrivait dans la prolongation du plan 2008-2016 initié dans le cadre de la sortie de crise et de la consolidation de la sécurité, de la reconstruction et de la relance du secteur agricole en vue de redresser les finances publiques, augmenter les revenus et améliorer le pouvoir d'achat des populations rurales et urbaines. Le Gouvernement a sollicité un appui de l'Union européenne afin de développer les filières d'exportation sur les marchés régionaux et européens. Il s'agissait essentiellement de calibrer le café à haute valeur ajoutée, la canne à sucre, les huiles essentielles ainsi que les produits laitiers et leurs dérivés.

58. L'expert du Congo a signalé l'existence d'un programme en cours sur le développement de l'agro-industrie dans les filières café et cacao, avec l'appui de la Banque mondiale.

59. Le représentant de la République démocratique du Congo, à son tour, a fait savoir que son pays disposait d'un plan national d'investissement agricole (2013-2020) et que ce plan définissait déjà le cadre national de planification du secteur de l'agriculture et du développement rural. L'objectif du plan était de stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole afin de réduire la pauvreté, d'assurer l'autosuffisance alimentaire et de générer des emplois durables. En termes de formation dans la filière, un centre de formation agricole formait des techniciens dans le but d'améliorer la productivité de l'agriculture et son niveau d'industrialisation. La République démocratique du Congo avait aussi mis en place un fonds de 750 millions de dollars des États-Unis à des taux très attractifs pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) à se développer. D'autres initiatives avaient été réalisées telles que la construction d'une usine d'engrais, la création d'agropoles en partenariat public/privé, et la mise en place d'un guichet unique. L'orateur a ajouté que malgré l'ensemble de ces mesures, le nombre d'entreprises avait chuté de 9 000 au moment de l'indépendance à 500 aujourd'hui.

60. L'expert de l'Angola a indiqué que le secteur agricole de son pays, qui avait été délaissé pendant la guerre civile, était devenu un secteur de développement stratégique pour la diversification industrielle et la réduction de la pauvreté. Il a cité des initiatives telles que la création d'une usine d'engrais, la mise en place d'une assurance agricole et celle d'un guichet unique permettant la création d'une entreprise en 48 heures comme mesures incitatives. La production animale avait également connu un regain, avec, entre autres, la mise en place de centres de production des poussins d'un jour. Sur le plan de la pêche maritime, beaucoup d'investissements avaient été réalisés pour l'acquisition de bateaux de pêche et la construction d'usines de farine de pêche.

61. Le représentant du Tchad, pour sa part, a informé le Comité que son pays s'était doté d'un plan quinquennal 2013-2018 dont les objectifs étaient d'accroître les disponibilités céréalières et de dynamiser la production agricole. Il a fait remarquer que cette production agricole demeurait aléatoire et qu'en plus, elle était dépendante de la pluviométrie. Il a ajouté que le plan 2013-2018 s'articulait autour de cinq axes :

- ∞ La maîtrise et la gestion de l'eau ;
- ∞ L'intensification et la diversification des productions agricoles ;
- ∞ L'appui à la promotion des filières agricoles et la gestion des crises alimentaires ;
- ∞ Le renforcement des capacités des services d'appui techniques notamment les organisations patronales ;
- ∞ La promotion/valorisation des filières porteuses (sésames, arachides, karité, gomme arabique).

62. Pour le représentant du Tchad, les filières porteuses constituaient la quatrième source de devises pour le Tchad, mais les produits (coton, arachides, gommages arabiques et sésames) étaient exportés sans valeur ajoutée. L'objectif du plan était donc de les transformer avant leur exportation. Ainsi, dans la conception du Programme national d'industrialisation, les planificateurs devraient tirer les leçons des anciens projets industriels (coton Tchad et usine de jus de fruit) qui avaient été implantés dans des zones éloignées des bassins de matières premières devant servir d'intrant.

13. Travaux de groupe

63. Deux groupes de travail se sont constitués. Les débats en leur sein ont porté respectivement sur les défis de l'augmentation de la productivité agricole et la modernisation des chaînes de valeur. Les conclusions des travaux de groupe ont été examinés en plénière et les rapports de ces travaux se trouvent à l'annexe IV du présent compte rendu.

14. Date et lieu de la prochaine réunion

64. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale mènera, en temps opportun, des consultations avec les autorités des États membres, notamment celui du Tchad, en vue de déterminer le lieu et la date de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts.

15. Questions diverses

65. Aucun point n'a été soulevé au titre de cette rubrique.

VII. Thème, date et lieu de la prochaine réunion du CIE

66. Le Comité a proposé le thème suivant : « Le financement de l'industrialisation en Afrique centrale » Cela permettra à la réunion du CIE de s'inscrire dans la continuité des débats sur l'industrialisation de l'Afrique centrale.

VIII. Adoption du rapport de la réunion

67. Les participants ont adopté un consensus, dit « Consensus de Douala » dont la copie est jointe en annexe V au présent rapport. Ce document plaidait en faveur d'un changement de paradigme « d'un modèle de ressources pour les infrastructures à un modèle de ressources pour l'industrialisation (R4Id) ». Cela requérait, entre autres, l'établissement de zones industrielles et de pôles de croissance, l'accélération de la mise en œuvre du programme de l'Union africaine « Stimuler le commerce intra-africain (BIAT) », le développement d'une industrialisation basée sur l'exploitation et la transformation des abondantes ressources naturelles et le renforcement de la coordination intersectorielle et du dialogue public-privé.

IX. Clôture

68. À la fin des travaux, le Comité a adressé une motion de remerciement au Président de la République du Cameroun, M. Paul Biya, et au peuple camerounais pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont tous les participants avaient bénéficié durant leur séjour à Douala.

69. Après l'intervention du Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, M. António Pedro, le Directeur adjoint des relations commerciales, régionales et internationales au Ministère du commerce du Cameroun, M. Emmanuel Mbarga, a remercié les experts pour leur participation active aux travaux avant de déclarer close la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale.